

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 29 JUIN 2018**

**DELIBERATION N° : 20180629\_28**

**OBJET :**

Budget 2018  
Attribution d'une subvention  
complémentaire à l'ASSOCIATION DES  
COMMERÇANTS DE SAINT-JOSEPH

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie, le :

10 JUL. 2018

Nombre des conseillers en exercice :  
39

**Présents : 21**  
**Procuration : 4**  
**Votants : 25**  
**Abstention : 0**  
**Exprimés : 25**

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



**Christian LANDRY**

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-sept heures dix  
neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Patrick LEBRETON - Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON  
Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; YEBO  
Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ;  
MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ;  
KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU  
Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ;  
COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFAR M'ZE  
Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne

**Représentés**

VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda  
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis  
HUET Henri Claude représenté par MOREL Harry Claude  
BOYER Julie représentée par HOAREAU Claudette

**Absents**

VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEJOYEUX Marie  
Andrée ; HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ;  
HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ;  
FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE  
François ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET  
Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code  
général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire  
pris au sein du conseil.

Madame Rose Andrée MUSSARD, 4<sup>ème</sup> adjointe, a été  
désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces  
fonctions qu'elle a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° :

**20180629\_28**

OBJET :

**Budget 2018  
Attribution d'une  
subvention  
complémentaire à  
l'ASSOCIATION DES  
COMMERÇANTS DE  
SAINT-JOSEPH**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**Le Maire expose :**

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE SAINT-JOSEPH a bénéficié, par délibération n°20180410\_54 (conseil municipal du 10 avril 2018), d'une subvention de 7 500,00 €, au titre de l'année 2018.

Afin de permettre à l'association de maintenir ses actions d'animation et de communication dans le cadre de la dynamisation du centre ville, il convient que le conseil municipal délibère sur une subvention complémentaire à allouer à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE SAINT-JOSEPH une subvention complémentaire d'un montant de 12 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574) ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du conseil municipal n°20180410\_54 du 10 avril 2018,

**Vu** la note explicative de synthèse n°28,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés* :

**Présents : 21**

**Représentés : 4**

**Pour : 25**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup>.-** ATTRIBUE à l'ASSOCIATION DES COMMERCAN subvention complémentaire d' un montant de 12 500,00 € (ligne d'imputation budgétaire 6574).

**Article 2.-** AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

L'élu(e) délégué(e)



**Christian LANDRY**